

13 Décembre, journée de la citoyenneté européenne.

Nous sommes des citoyennes françaises mais aussi des citoyennes européennes, notre passeport est européen.

Nous devons faire connaître notre Europe si décriée mais source de progrès pour tous les pays qui la composent. Elle est un rempart contre le totalitarisme sous toutes ses formes et le soutien des démocraties.

La Journée de la citoyenneté européenne a lieu chaque 13 décembre à Paris, date qui coïncide avec l'anniversaire du drapeau européen adopté en 1955.

Pour mémoire :

Depuis le traité de Maastricht de 1992, la citoyenneté européenne s'ajoute à la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne.

Des droits sont associés à cette appartenance européenne :

- droit de voter et d'être élu à une élection locale dans un autre pays de l'Union européenne ou au Parlement européen,
- droit de pétition au Parlement européen,
- droit de circuler librement et de résider dans tous les pays de l'Union,
- droit de travailler et d'étudier dans n'importe quel pays membre,
- droit d'être protégé à l'étranger par des ambassades ou consulats de n'importe quel État membre.

Cette nationalité ne remplace pas la nationalité française. Elle a été instituée pour renforcer l'identité européenne des citoyens des pays membres et ainsi créer une opinion publique européenne.

Article 20 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.